

## Modalités pour paiement par prélèvement automatique

L'agence comptable du collège les Courlis propose aux parents d'élèves qui le souhaitent d'utiliser le prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension.

### • PREMIÈRE DEMANDE :

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, **complétez le mandat de prélèvement SEPA ci-joint**, qui vaut autorisation auprès de la banque et engagement juridique, et **retournez-le au service gestion accompagné d'un R.I.B. avant le 15 septembre 2019.**

### • RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE :

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique pendant l'année scolaire 2018/2019, **celui-ci est automatiquement renouvelé.** Vous n'avez pas besoin de remplir le mandat de prélèvement SEPA.

Si vous avez changé de coordonnées bancaires, merci de fournir un nouveau RIB avant le 15 septembre 2019.

Si vous voulez arrêter les prélèvements automatiques, merci de prendre contact avec le service gestion avant le 15 septembre 2019.

### Collège Les Courlis

15 boulevard Léon Blum  
BP 11  
58000 NEVERS

Tel. 03 86 59 78 00  
Fax 03 86 59 78 06

Courriel  
0580682b@ac-dijon.fr

### CALENDRIER DES PRÉLÈVEMENTS

Il y aura deux types de prélèvements :

- Prélèvement d'avance qui sera défini comme un versement partiel de la somme due pour un montant fixe. (par exemple : 60.00 € le 08/10/19 + 60.00 € le 06/11/19)
- Prélèvement d'ajustement à chaque fin de trimestre, qui sera fonction de la somme restant due et qui pourra donc être inférieur ou supérieur à la somme initialement envisagée. (par exemple : 53.80 € le 06/12/19)

Affaire suivie par :  
Régis Favière

Téléphone :  
03 86 59 78 10

Mél. :  
Regis.faviere@ac-dijon.fr

Pour l'année scolaire 2019/2020 voici les dates prévues :

Date	Nature	Montant
<b>Trimestre sept. à décembre 2019 : 173.80 €</b>		
08 octobre 2019	Prélèv.N° 1	60.00 €
06 novembre 2019	Prélèv.N° 2	60.00 €
06 décembre 2019 (Ajustement)	Prélèv.N° 3	53.80 €
<b>Trimestre janvier à mars 2020 : *</b>		
07 janvier 2020	Prélèv.N° 4	45.00 €
06 février 2020	Prélèv.N° 5	45.00 €
06 mars 2020 (Ajustement)	Prélèv.N° 6	* €
<b>Trimestre avril à juin 2020 : *</b>		
07 avril 2020	Prélèv.N° 7	45.00 €
06 mai 2020	Prélèv.N° 8	45.00 €
08 juin 2020 (Ajustement)	Prélèv.N° 9	* €

- \* Montants non connus à ce jour

- Un échéancier avec les montants prélevés vous sera transmis avant le premier prélèvement automatique.